



Association de Sauvegarde des Moulins et Rivières de la Sarthe

Siège social : Le Moulin du Bourg 72300 Parcé-sur-Sarthe
T. 06.08.34.20.16 Courriel : isachiara@gmail.com

moulinsetrivieres72.com

Association loi 1901 fondée en 1991, déclaration à la préfecture de la Sarthe N° 7212
Affiliée à la FFAM Fédération Française des Associations de Sauvegarde des Moulins
Paris Siret 509 228 524 000 13



ENQUETE PUBLIQUE

Syndicat Mixte Sarthe Est Aval Unifié SMSEAU

Restauration des milieux aquatiques bassins du Rhonne, Orne Champenoise, Vézanne Fessard.

REMARQUES ET AVIS

Concernant les actions prévues sur les ouvrages, en particulier ceux liés aux moulins présents sur ces cours d'eau

Aménagements ou suppressions de chutes

Rappel, les cours d'eau concernés sur ces différents bassins ne font l'objet d'aucun classement ni en Liste 1 ni en Liste 2, les ouvrages ne sont pas concernés par l'article L-214-17 relatif à la continuité écologique.

Ces derniers n'ont aucune obligation à être aménagés et encore moins détruits (suppression d'obstacle)

Travaux de remise en fond de vallée

Action visant à la remise en fond de vallée du cours d'eau, en particulier sur le ruisseau de *Pontvillain au droit des moulins de Coudereau* commune de Téloché et celui de Charbonneau Brette les Pins. La remise en fond de vallée du Pontvillain aura pour conséquence la privation d'alimentation en eau des biefs de ces moulins.

Les propriétaires de ces deux moulins ont projeté la réfection de leur roue et vannages, ces moulins sont fondés en titre et bénéficient de fait d'un droit d'eau.

AVIS DEFAVORABLE ET NEGATIF CONCERNANT CES DEUX REMARQUES

Notre association est opposée à la mise en œuvre de ces travaux

Patrick Coiffé
Président ASMR 72

Dressé à Parcé sur Sarthe, le 16 novembre 2020